



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E96401

VALABLE JUSQU'AU 30/06/2027

ÉDITÉ LE

07/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/03/2012

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 15/03/2016
30 015

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 2012B00137

Siret : 750 529 893 00026

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6603340-1

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000004494045804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000004494045804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : BAZIRE ENERGIE

LE MINGRELIN
260 IMPASSE DU MINGRELIN
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Téléphone : 02 33 54 01 72

Fax : 02 33 22 41 95

Portable : 06 49 48 86 01

Site Internet :

E-mail : noel.bazire@orange.fr

Responsabilité légale :
BAZIRE CHRISTOPHER PRÉSIDENT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	30/04/2026
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/04/2026
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	30/04/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	30/04/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	01/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.